

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
ECO1081	50	Automne 2022		
<i>Titre</i>	Économie des technologies de l'information			
<i>Horaire</i>	Le vendredi de 13h30 à 16h30			
<i>Enseignant</i>	Yan-Olivier Charest			
<i>Courriel</i>	charest.yan-olivier@uqam.ca	<i>Local</i>	DS-5519	
<i>Heures de disponibilité</i>	Le lundi de 13h à 15h Lien Zoom : https://uqam.zoom.us/j/87163021642			

PLAN DE COURS

I. Description du cours (extrait de l'annuaire des cours de l'UQÀM)

Introduction aux concepts de base de l'analyse microéconomique, macroéconomique et de l'économie de gestion, avec applications au marché des technologies de l'information. Offre, demande et équilibre du marché. Rendements, coûts de production, économies d'échelle et coûts irrécupérables. Structures de l'industrie: concurrence, oligopole, monopole. Alliances stratégiques. Croissance, productivité, emploi et commerce international. Bénéfices et amortissement économique. Éléments de mathématiques financières et valeur présente. Coûts du capital, taux de rendement et mesures de risque. Introduction aux études de marché et à l'évaluation de projets d'investissement, avec applications aux technologies de l'information.

II. Objectif du cours

Montrer et utiliser les concepts de base de l'analyse microéconomique, macroéconomique et financière dans le cadre d'applications relatives aux technologies de l'information et développer des aptitudes à l'évaluation économique de ces mêmes activités.

III. Évaluation

Trois examens non cumulatifs portant chacun sur une des trois parties du cours.

Examen 1 : 35% de la note finale (semaine 5-**le 7 octobre 2022**)

Examen 2 : 35% de la note finale (semaine 10-**le 11 novembre 2022**)

Examen 3 : 30% de la note finale (semaine 15-**le 16 décembre 2022**)

Aucun manuel et aucune documentation n'est permis pour les examens.

IV. Matériel pédagogique

Le manuel de référence principal est le livre *Principes de l'économie* de **Gregory N. Mankiw et Mark P. Taylor, 5e édition, De Boeck, 2018 (ou toute autre édition)**. Le manuel est en vente à la Coop UQÀM au pavillon PK.

Des acétates et des lectures complémentaires seront aussi disponibles sur le site Internet du cours à l'adresse suivante : <http://yocharest.uqam.ca/eco1081.html>.

V. Plan de cours

Partie 1 : les concepts de base de l'analyse microéconomique et les technologies de l'information

Thème 1 : introduction à l'économie (séance 1)

- 1- Le problème économique : rareté, choix et coût d'opportunité
- 2- Les agents économiques, les marchés et les flux monétaires circulaires
- 3- Les biens informationnels et les TI

Thème 2 : le marché des biens informationnels (séances 2 et 3)

- 1- L'offre, la demande et l'équilibre de marché
- 2- Les élasticités, la complémentarité et les effets de verrouillage
- 3- L'économie du bien-être
- 4- Les imperfections de marché : externalités de réseau et famille des biens publics

Thème 3 : structure des coûts et politiques de prix (séances 4 et 6)

- 1- Structure des coûts à court terme des industries des technologies de l'information
- 2- Le monopole et la discrimination par les prix
- 3- Les oligopoles et les guerres de standards

Examen 1 (séance 5)

Partie 2 : les concepts de base de l'analyse macroéconomique et les technologies de l'information

Thème 4 : production, croissance et emploi (séances 7 et 8)

- 1- Le PIB et la croissance économique
- 2- Les déterminants de la croissance et les technologies de l'information
- 3- Le marché du travail et les technologies de l'information

Thème 5 : la politique de croissance et les technologies de l'information (séances 9 et 11)

- 1- Les biens informationnels et la protection de la propriété intellectuelle
- 2- Les économies d'échelle, les grappes industrielles et le commerce international

Examen 2 (séance 10)

Partie 3 : les concepts de base de l'analyse coûts-bénéfices

Thème 6 : investissement et décisions intertemporelles (séances 11 et 12)

- 1- Marchés financiers et taux d'intérêt
- 2- Actualisation, rendements et prise de décision

Thème 7 : le risque (séance 13)

- 1- Risque et aversion au risque
- 2- Risque et prise de décision

Examen 3 (séance 15)

VI. Évaluation de l'enseignement

Les 20 premières minutes de la séance de la semaine 13 -qui se tiendra le 2 décembre- seront dédiées à l'évaluation de l'enseignement. Vous pourrez remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca). Votre participation est fortement encouragée et toujours appréciée.

VII. Barème de notation

La correction des travaux et des examens se fait selon un système numérique. À la fin de la session, la conversion suit le barème de notation suivant :

4,3	A+	90,0 et plus
4,0	A	86,0 à 89,9
3,7	A-	82,0 à 85,9
3,3	B+	78,0 à 81,9
3,0	B	74,0 à 77,9
2,7	B-	70,0 à 73,9
2,3	C+	66,0 à 69,9
2,0	C	62,0 à 65,9
1,7	C-	58,0 à 61,9
1,3	D+	54,0 à 57,9
1,0	D	50,0 à 53,9
0,0	E	49,9 et moins

VIII. Examens différés

Les seuls motifs acceptés pour avoir droit à un examen différé sont les suivants :

- mortalité d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès ;
- maladie grave : il faut fournir un papier médical complet ;
- accident grave : il faut fournir un rapport de police.

Une fois le motif accepté, l'étudiant devra reprendre l'épreuve manquée la session suivante.

Pages d'information

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'aménagements en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local AB-2300 le plus tôt possible.

PLAGIAT - Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;

- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcèlement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131